

L'épreuve décennale

L'épreuve décennale a pour but de vérifier le bon état de la chaudière. Cette opération qui, comme son nom l'indique, doit être effectuée tous les 10 ans, nécessite un grand nombre d'opérations préliminaires. Il faut savoir que sont soumis à épreuve les éléments constituant la chaudière par elle-même et le circuit vapeur mis sous pression durant le fonctionnement de la locomotive. Tous les éléments auxiliaires, les régulateurs, les cylindres et autres parties constituant la chaudière ne sont pas éprouvés. Quant aux éléments surchauffeurs, ils peuvent être vérifiés à part.

Pour effectuer les opérations préliminaires, un certain nombre de pièces doivent être démontées et vérifiées indépendamment.



Le collecteur / Les éléments surchauffeurs



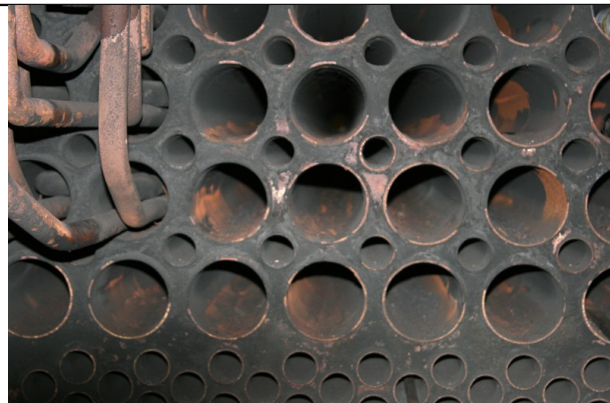
Démontage des éléments surchauffeurs



Retrait des éléments surchauffeurs



Classement des éléments surchauffeurs



Gros tubes de chaudière



Remplacement des boulons supports de brides

Les soupapes seront vérifiées dans un atelier spécialisé pour ce travail.

Qui prépare la machine pour que cette épreuve puisse se faire dans de bonnes conditions ? Ce sont tout simplement les spécialistes machine du PVC qui, suivant les directives de l'APAVE ou d'un autre organisme agréé, se démènent pour que tous les démontages s'effectuent dans les meilleures conditions. Quand le travail de préparation est terminé, une première mise sous pression à l'eau est réalisée à 16 bars, ce qui correspond à la pression d'utilisation de notre locomotive.

On procède ainsi aux premières vérifications qui consistent à maintenir la pression afin de contrôler qu'aucune fuite n'est présente. Si rien d'anormal n'est constaté, on fait alors appel à un ingénieur de l'APAVE pour qu'il vienne faire ses propres contrôles.

En sa présence, une nouvelle mise en pression est réalisée mais cette fois avec une pression plus importante puisqu'elle est portée à 21 bars, ce qui offre une large marge de sécurité.

Si aucun défaut n'est décelé, l'épreuve est déclarée concluante et il ne reste plus au contrôleur qu'à signer les documents officiels et à apposer le « timbre daté » sur la chaudière.

La dernière épreuve remontait à l'année 2003 et la suivante aurait dû être réalisée en 2013. Compte tenu de l'immobilisation accidentelle de notre locomotive, nous avons décidé d'avancer de 2 ans cette épreuve afin d'éviter une seconde année d'inactivité en 2013. Nous serons donc tranquilles jusqu'en 2021.